



maurice-vastine.com  
 immobiliere-vastine@orange.fr  
 seloger.com

**HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. INCLUSE)**  
 "VENTES "

Les Prix annoncés s'entendent **FRAIS D'AGENCE INCLUS**  
**REMUNERATION** (pourcentage appliqué sur le montant de la transaction)

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES MAXIMUM			
	Locaux à usage D'Habitation Ou Professionnel	Locaux à usage Commercial Ou Industriel	Terrains à Bâtir	Cessions de Bail
De 0 à 150 000 €	8 % TTC	15 % TTC	10 % TTC	15 % TTC
De 151 000 € à 250 000 €	6 % TTC	15 % TTC	10 % TTC	15 % TTC
De 251 000 € à 350 000 €	6 % TTC	15 % TTC	10 % TTC	15 % TTC
De 351 000 € et plus	6 % TTC	15 % TTC	5 % TTC	5 % TTC

Taux de TVA appliqué : 20 %

Les Honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**CHARGE DE LA REMUNERATION**

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties indiquées au mandat, la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre : ACQUEREUR ou BENEFICIAIRE

**HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. INCLUSE)**  
 "LOCATIONS"

<b><u>Locaux à usage Mixte (Habitation et Professionnel)</u></b>	<b><u>Locaux à usage Commercial OU Industriel OU Professionnel</u></b>	<b><u>Locaux à usage D'Habitation</u></b>	
MONTANT DU LOYER ANNUEL NET de CHARGES pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges A la charge du Propriétaire et du Locataire	MONTANT DU LOYER ANNUEL NET de CHARGES pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges A la charge du Preneur	<b>DUREE DE LOCATION</b> 3 Ans ou 6 Ans  A la charge du Locataire et du Propriétaire	
<b>Jusqu'à 5 500 €/An 8,5 % TTC</b>	<b>2 Loyers H.T.</b>	<b>Organisation des Visites</b> <b>Constitution du dossier</b> <b>Rédaction du bail</b>	
<b>Jusqu'à 6 000 €/An 8 % TTC</b>			} <b>8 € le m<sup>2</sup></b>
<b>Jusqu'à 6 500 €/An 7,5 % TTC</b>			
<b>Jusqu'à 7 000 €/An 7 % TTC</b>			} <b>3 € le m<sup>2</sup></b>
<b>Jusqu'à 7 500 €/An 6,50 % TTC</b>			
<b>Jusqu'à 8 000 €/An 6 % TTC</b>			
<b>Au-delà 8 000 €/An 5,5 % TTC</b>			
Plus Etablissement d'Etats des Lieux d'entrée et de sortie : 3 € TTC le m <sup>2</sup>		<b>Etablissement</b> <b>De l'Etat des lieux d'entrée</b>	

Taux de TVA appliqué : 20 %

**CHARGE DE LA REMUNERATION**

Pour les locaux à usage d'habitation ou mixte, la rémunération sera partagée entre les parties. (Loi n° 89-462 Du 6 Juillet 1989)